



INFOS COVID, MESURES SANITAIRES

COVID-19 : 3 étapes



Les étapes de déconfinement annoncées le 24 Novembre 2020 par le président de la République.



Créé le : 25/11/2020

Le 24 novembre le président de la République a annoncé les étapes progressives du déconfinement :

28 novembre : Adaptation du confinement

- Maintien du système d'attestation dérogatoire pour les déplacements impérieux avec maintien du télétravail quand cela est possible,
- Autorisation des activités physiques et des promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée maximum de 03h00,
- Autorisation des activités extra-scolaires en plein air,
- Ouverture des commerces et services à domicile jusqu'à 21h00 dans le cadre d'un protocole sanitaire stricte dont les librairies, les disquaires ou encore les bibliothèques.

15 décembre : Fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent (moins de 5000 contaminations par jour)

- › Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés,
- › Instauration d'un couvre-feu de 21h00 à 07h00 du matin à l'exception des réveillons du 24 et 31 décembre,
- › Réouverture des salles de cinéma, théâtres et musées,
- › Reprise des activités extra-scolaires en intérieur,
- › Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

20 janvier : Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

- › Ouverture des salles de sport et des restaurants,
- › Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard,
- › Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

Plus d'infos

➔ [L'ensemble des mesures sont détaillées sur le site officiel du gouvernement.](#) 